



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT N°463 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l'effet :

QU'au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle du conseil située au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham le 12 janvier 2026, le projet de règlement N°463 relatif au traitement des élus municipaux sera présenté pour adoption;

QUE, conformément à la Loi, un avis de motion dudit projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 1 décembre 2025 par M. Éric Pariseau;

QUE, conformément à la Loi, ledit projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 1 décembre 2025 par M. Éric Pariseau,

RÉSUMÉ DU CONTENU DU RÈGLEMENT :

Rémunération et allocation de dépenses

QUE la rémunération actuelle des membres du Conseil et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Maire	7580\$	7730\$
Autres membres du conseil	2274\$	2577\$

QUE l'allocation de dépenses actuelle et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Allocation de dépenses actuelle	Allocation de dépenses proposée
Maire	3790\$	3865\$
Autres membres du conseil	1137\$	1288\$

Effet rétroactif, mesures transitoires et finales

QUE ledit projet de règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026];

QUE ledit projet de règlement une fois adopté aura pour effet d'abroger le règlement 454;

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au <https://www.notre-dame-de-ham.ca/avis-publics/>

Donné à Notre-Dame-de-Ham ce 9e jour de décembre 2025



Geneviève Boutin

Directrice générale greffière-trésorière